

CONSEIL COMMUNAUTAIRE L'aide à l'achat d'un vélo électrique est reconduite

Lors du conseil communautaire du mardi 5 décembre, les élus de la CCVS (Communauté de Communes des Villes Sœurs), ont décidé de reconduire la prime d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. « C'est quelque chose qui fonctionne super bien sur notre territoire » assure Eddie Facque, président de la CCVS.

Bruno Saintyves, vice-président en charge de la mobilité, détaille les aides accordées les années précédentes : « En 2021, 300 primes ont été versées, puis 338 en 2022 et pour 2023, nous en sommes à 315, avec des dossiers qui sont encore en cours d'instruction ». La demande des habitants ne semble ainsi pas faiblir depuis 3 ans.

« Cette prime s'inscrit dans notre politique de transition écologique et dans l'ensemble des actions que nous menons pour encourager les circulations douces sur notre territoire » poursuit Bruno Saintyves. Pour 2024, la collectivité



De plus en plus d'habitants s'équipent d'un vélo électrique. L'Informateur d'Eu/Archives

pourra verser au maximum 500 primes, pour un budget maximal de 75 000 €.

La communauté de communes détaille les conditions d'éligibilité sur son site internet. Pour commencer, il est indispensable d'habiter dans l'une des 28 communes de la CCVS. La

subvention est limitée à un vélo par personne et couvre 25 % du prix d'achat du vélo, pour un maximum de 150 €. Le formulaire de demande est disponible sur villes-soeurs.fr

En plus de ces primes, la CCVS développe les voies cyclables sur son territoire. Deux

principaux projets ont pour l'heure été réalisés : le chemin entre verre et mer, qui relie Le Tréport à Gamaches et le plus controversé chemin vert du Petit-Caux, entre Eu et Saint-Rémy-Boscrocourt. À terme, les deux itinéraires devraient être reliés.

● Lucas Farcy

L'Informateur 14.12.2023